

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 23 septembre 2025

Délibération n° 69 - 2025 relative à la modification des statuts de l'UFR Odontologie

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L713-1,

Vu l'avis du conseil de gestion en date du 6 mai 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 5 septembre 2025,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve la modification des statuts de l'UFR Odontologie.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	26	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 25 sept.

2025 Pour le président et par délégation,



La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Statuts UFR Odontologie et modifications avant-après

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : **30 /09 /2025**

Document mis en ligne le : **30 /09 /2025**